

Fëgg jaay¹ : fripe business ou fripe éthique au Sénégal ?

PAR SYLVIE
BREDELOUP*

Nombre de travaux ont déjà éclairé le fonctionnement de la filière de la fripe en Afrique subsaharienne, de l'importateur.trice au.à la consommateur.trice². Ils ont montré comment la fripe, qui suppose des compétences limitées et des moyens financiers réduits quand on l'écoule au détail, pouvait se transformer en niche économique, pour une population croissante, en période de récession. S'y sont ainsi engouffrés des citoyen.e.s précarisé.e.s ou descolarisé.e.s, des diplômé.e.s sans emploi, des paysan.ne.s saisonnier.ère.s, des mères de famille à la recherche de ressources complémentaires. Le secteur a également absorbé de nombreux travailleurs-euses du secteur public, licencié.e.s à la suite des programmes d'ajustement structurel, ou encore des migrant.e.s revenu.e.s au pays ou candidat.e.s à l'émigration.

* Directrice de recherche à l'UMR LPED (IRD/AMU)

1. Termes *wolof* pour désigner la fripe. Littéralement « secouer pour acheter ».

2. K. T. HANSEN, « Un état de fripes : la friperie et la topographie de la consommation en Zambie », *Bulletin du Codesria*, 2-4, 2000, p. 76-85 ; S. AYIMPAM, *Économie de la débrouille à Kinsbasa : informalité, commerce et réseaux sociaux*, Paris, Karthala, 2014.

3. S. BREDELOUP, J. LOMBARD, « Mort de la fripe en Afrique au fin d'un cycle ? », *Revue Tiers Monde*, 194, 2007, p. 391-412.

Dans nos travaux précédents³, nous avons montré comment la fripe pouvait à la fois recycler la pauvreté et la migration. À travers ce que nous avons appelé « les territoires de la fripe », le propos avait également porté sur la notion d'occasion et sur ce qu'elle permettait comme mises en scènes dans les villes africaines, avant d'insister sur les bénéfices que tiraient les nouvelles collectivités locales de ce négoce juteux. L'occasion peut caractériser non seulement l'objet, le contexte commercial mais aussi les lieux et les temps de la transaction. La fripe, en tant que produit d'occasion, peut contribuer à la dévalorisation de la ville rêvée par les planificateurs, dès lors que les espaces où elle est négociée sont aussi dépréciés : vêtements de seconde main, ville de seconde zone, homme sans qualité, autant de glissements sémantiques, franchis allègrement par des urbanistes, des responsables politiques et des citoyens.

D'autres auteurs ont centré leurs recherches sur la « vie sociale » des fripes, à la manière d'Appadurai⁴, s'interrogeant sur les nouveaux imaginaires plus positifs qui leur sont associés. Considéré à compter des années 1980 comme le principal marché de produits d'occasion au Sénégal, le marché de Colobane à Dakar est devenu un lieu de convergence d'objets

hétéroclites – neufs et usagés – en provenance des quatre coins de la planète, mais aussi un espace d'interactions sociales multiples entre des hommes et des femmes, des commerçants et des clients. Plutôt que de mettre en avant l'existence d'un *ethos* collectif de la débrouille et de la créativité qui conduirait, en situation de survie, les uns et les autres à réparer ou retravailler des matériaux récupérés⁵, Joanna Grabski défend l'idée selon laquelle l'expérience visuelle permettrait d'envisager les objets dans le cadre de nouvelles circulations et réinventions, de réintroduire des matériaux déjà utilisés et de les impliquer dans de nouveaux jeux de relations, d'agencement⁶.

D'autres auteurs enfin ont étudié la manière dont le port de vêtements d'occasion, fabriqués en Europe ou en Amérique, permettait à des jeunes, issus des périphéries urbaines de Pikine, Guediawaye ou à des émigrés, arrivant du milieu rural, « d'être dans le monde », d'accéder à la culture de la consommation globalisée, tout en la transformant à leur image⁷. La vente, l'achat ou l'échange de fripes permet à ces *Boys Dakar* ou *Boys Town* de réaliser leurs désirs inassouvis⁸ et de jeter les bases d'une nouvelle jeunesse cosmopolite⁹. Revêtir des habits d'occasion, c'est aussi une autre façon de voyager et de se réapproprier la ville, d'y envisager la belle vie (*dund bu neex*), quand d'autres réalisations – matérielles ou symboliques – restent encore difficiles à atteindre, quand le départ pour l'étranger est devenu quasi impossible.

En complément de ces points de vue, il nous semblait heuristique de conter, sur le long terme, l'histoire de la fripe au Sénégal et ses rebondissements. Il s'agira de mettre la focale sur l'activité des importateurs et de montrer comment, au gré des interdictions ou au fil des opportunités, ce marché du textile de seconde main s'est sans cesse recomposé, intégrant tour à tour de puissants marchands mourides, libanais, avant que les entreprises sociales s'en mêlent. On pourra se demander si la fripe rime avec caritatif et économie solidaire ou plutôt avec business dès lors que les uns comme les autres s'emploient à délocaliser les coûts du tri au Sénégal pour gagner en compétitivité.

● La fripe au temps des colonies

L'histoire de la fripe en Afrique au Sud du Sahara débute à la fin du XIX^e siècle, au moment où la France et la Grande-Bretagne commencent à recycler des vêtements de seconde main dans leurs colonies. En France, les Domaines militaires fournissent des lots d'uniformes usagés qui sont relancés dans les circuits du commerce de l'occasion. L'Afrique du Nord et, dans une moindre mesure, le Sénégal apparaissent comme des débouchés possibles, au début de la Monarchie de Juillet¹⁰, alors que les marchands parisiens contrôlent la chaîne de transports de marchandises à grande échelle. Mais, en 1839, les quantités écoulées restent infimes, comparativement à ce qui est exporté à l'échelle européenne. À cette époque, les filières de l'occasion et du neuf sont confondues et le terme d'occasion n'est pas encore dépréciatif. Sous le protectorat franco-britannique, à l'instar de la CFAO, des maisons françaises de commerce commencent à

4. A. APPADURAI (ed.), *The social life of things : Commodities in cultural perspective*, London, New York, Cambridge University Press, 1986.

5. Voir les travaux de A. F. ROBERTS, « The ironies of system D », in C. CERNY, S. SERIFF (eds), *Recycled, RE-Seen : Folk art from the global scrap heap*, New York, Harry N. Abrams for the Museum of International Folk Art-Santa Fe, 1996, p. 82-101.

6. J. GRABSKI, « La mobilité, le pouvoir de visualisation et l'imaginaire du marché à Dakar », in M. DIOUF, R. FREDERIKS (dir.), *Les arts de la citoyenneté au Sénégal*, Paris, Karthala, 2013, p. 282.

7. J. FRIEDMANN, « Being in the world : globalization and localization », *Theory, culture & society*, 7, 1990, p. 311-328.

8. S. PROTHMAN, « Du *Boy Pikine* au *Boy Town* et *Baay Faal*. Figurations et dialectiques de la modernité et d'interconnectivité globale au sein des jeunes hommes à Pikine, Sénégal », in K. SY (dir.), *Paroles de ville*, Paris, L'Harmattan, 2015.

9. S. SCHELD, « Youth cosmopolitanism : clothing, the city and globalization in Dakar, Senegal », *City & society*, 19/2, 2007, p. 232-253.

10. M. CHARPY, « Formes et échelles du commerce d'occasion au XIX^e siècle : l'exemple du vêtement à Paris », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 24, 2002, p. 8.

11. K. FODOUOP, *Le marché de la friperie vestimentaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2005.

12. M. JULIENNE, *Bankoville*, Paris, Éditions René Debrasse, 1938, p. 48.

13. G. ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique. Le cas du Sénégal*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1982.

14. S. BREDELOUP, *La Diams'pora du fleuve Sénégal. Sociologie des migrations africaines*, Toulouse, PUM/IRD éditions, 2007, p. 119.

15. C. BOONE, *Merchant capital and the roots of state power in Senegal : 1930-1985*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 217.

importer des vêtements d'occasion vers le Cameroun à destination des citadins de Douala¹¹.

D'une façon générale, en Afrique, à mesure que les colons imposent aux populations leur vision civilisatrice, les habitudes vestimentaires évoluent. De nouveaux produits arrivent sur le continent comme les sous-vêtements neufs, classés dans la rubrique « bonneterie ». Des articles de fripes, collectés en France, en Angleterre et aux États-Unis par le Secours catholique, l'Armée du Salut, la Croix-Rouge et Goodwill, qui constituent alors les principales organisations caritatives, commencent à être écoulés dans les villes africaines au seuil des années 1930. M. Julienne, alors fonctionnaire français en poste au Sénégal est sensible à cette transformation :

« Tant qu'aux hommes vêtus avec toutes les loques laissées pour compte par les fripiers européens, ils présentaient un aspect cocasse, affublés ainsi de vêtements de cérémonie : habits démodés, redingotes trop longues, jaquettes étroites, négligemment plaqués sur une chemise crasseuse¹² ».

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la donne change. Le pouvoir d'achat des Occidentaux augmente en même temps que le prix des vêtements neufs diminue, en lien avec le développement de l'industrialisation. Les dons en vêtements de seconde main prennent alors un nouvel essor. Et nombre d'organisations caritatives révisent leur mode de fonctionnement, préférant revendre à bas prix les vêtements collectés gracieusement dans des magasins pour financer des projets à caractère social. Elles commencent alors à travailler avec des opérateurs privés, spécialisés dans le tri de la fripe.

● Quand la fripe devient une affaire mouride

L'implantation d'industries textiles au lendemain des Indépendances africaines conduit les nouvelles autorités à reconsidérer le rôle des importations de vêtements neufs et d'occasion dans leur dispositif économique, de façon à éviter toute concurrence déloyale. L'expansion de ces usines, notamment au Sénégal, est conditionnée par la garantie de pouvoir écouler leurs produits, aussi bien à l'export que sur le marché local¹³. Ce qui amène l'État sénégalais, d'une part, à taxer fortement la bonneterie importée et, d'autre part, à interdire l'importation de fripes pendant au moins une décennie. C'est seulement à compter de 1973 que le Sénégal réintègre la fripe dans son dispositif commercial. En dépit des objections appuyées et réitérées des ministères des Finances et de l'Industrie, la société Appolo-TM s'implante à Dakar avec un capital de 100 millions de francs CFA, après avoir obtenu l'autorisation officielle d'écouler de la fripe sur le marché sénégalais sans limitation de quantité. Appolo-TM est créée à l'initiative de Serigne N'Diaye, cousin d'Abdou Diouf, alors Premier ministre, et de Tamsir Mboup, un homme d'affaires expulsé du Zaïre en 1971, après s'être enrichi en tant que diamantaire¹⁴. Boone parle alors d'un mariage réussi entre le politique et l'argent¹⁵.

2 à 3 000 tonnes de fripes par an, provenant principalement des États-Unis et des Pays-Bas, commencent alors à arriver, chaque année, par

balles non triées de 200 kilos, dans les entrepôts de la société Appolo-TM. La fripe habille surtout les hommes et les enfants de condition modeste. Un article de la presse locale¹⁶ fait état d'une clientèle composée essentiellement « des masses rurales, des pêcheurs, des dockers, des ouvriers et des domestiques », les femmes continuant de s'habiller avec des pagens tissés ou imprimés localement. Au milieu des années 1970, la friperie est achetée à l'étranger à 200 francs CFA par kilo, ce qui est très inférieur au coût des matériaux bruts contenus dans un kilo de vêtement. Très vite la société Appolo-TM construit un petit empire¹⁷ et réinvestit dans d'autres filières commerciales, et notamment dans l'importation d'automobiles de marque Jaguar, après le rachat d'une société commerciale française, la SPCA-Thubet. Van Chi Bonnardel note dans son ouvrage que l'essor de la filière de la fripe incite quelques importateurs à établir de fausses déclarations pour contourner les réglementations. Ainsi, des importations de fausse friperie de Mauritanie correspondant en fait à des vêtements de confection neufs sont signalées à la frontière sénégalaise¹⁸.

En 1978, une seconde société – la COSISAL – est créée à Kaolack, au cœur du bassin arachidier, également par des hommes d'affaires mourides étroitement liés à l'administration centrale. La même année, les premiers quotas d'importation sont fixés au Sénégal, permettant aux deux importateurs d'organiser leur monopole et de se partager le marché. Momar Coumba Diop a montré comment, en dépit des avis défavorables de la Chambre de commerce et d'industrie ou encore des ministères, nombre d'entrepreneurs issus de la confrérie mouride obtiennent à cette époque la possibilité de développer de nouveaux créneaux d'importation grâce à l'appui de marabouts. En retour, la puissance économique de ces hommes d'affaires sénégalais leur permet d'asseoir leur pouvoir politique au sein de la confrérie mouride¹⁹.

À l'origine, cette confrérie musulmane est le lieu de rassemblement des paysans wolof, mais aussi un espace d'opposition au colonisateur. Cheikh Amadou Bamba, leur chef spirituel, compte tenu de son influence croissante parmi ses disciples, est suspecté de vouloir organiser la guerre Sainte. En dépit d'une première déportation de sept ans (1895-1902) au Gabon, il continue d'être en butte à des persécutions et à l'exil jusqu'à sa mort. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, les Mourides participent activement à l'exploitation de l'arachide²⁰, nouvelle ressource mise en valeur dans la colonie ; ils sont à l'origine de la création de villages de culture, organisant avec efficacité leurs disciples autour du travail de la terre. Mais à mesure que ce mouvement de colonisation des terres agricoles atteint des zones boisées du Sine et du Saloum, l'administration coloniale – pour protéger les forêts – s'efforce de réorienter les paysans

La puissance économique de ces hommes d'affaires sénégalais leur permet d'asseoir leur pouvoir politique au sein de la confrérie mouride.

16. Journal *Taxaw*, 12, août 1978.

17. En 1980, les deux hommes d'affaire s'associent encore pour créer ICOPAL, après avoir obtenu une licence pour importer du riz.

18. R. N. VAN CHI-BONNARDEL, *Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens*, Dakar, IFAN, 1978.

19. M.-C. DIOP, « Les affaires mourides à Dakar », *Politique africaine*, 4, 1981, p. 90-100.

20. J. COPANS, *Les marabouts de l'arachide. La confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, Le Sycomore, 1980.

21. C. GUEYE, *Touba. La capitale des Mourides*, Paris, IRD/Karthala, 2002.

22. Les mesures fiscales et réglementaires prises par l'État sénégalais pour protéger le secteur textile ont plutôt contribué à sa perte.

23. Selon une nouvelle législation en vigueur, le kilo brut de fripe était taxé à 1 200 francs CFA. Par ailleurs, la Société Appolo-TM ne pouvait pas importer plus de 400 tonnes par an, COSISAL plus de 300 tonnes. Il est question d'une troisième entreprise, la *société de friperie du Sine Saloum* (dont nous n'avons nulle part retrouvé trace) qui était contingentée à 100 tonnes par an (*Taxaw*, 12, août 1978).

mourides vers les villes. C'est ainsi qu'au seuil des années 1950 nombre de Mourides deviennent citadins, opérant du même coup un recentrage vers le commerce urbain. Quant à la capitale spirituelle des Mourides, la ville de Touba, non seulement elle devient au plan démographique la deuxième ville du Sénégal au seuil du troisième millénaire, mais elle est aussi le lieu où le marché de la contrebande a pu se développer en lien avec son statut particulier d'extraterritorialité, issu d'accords politiques discrets entre l'État et la confrérie²¹.

En 1977, de nouvelles taxations ainsi que de nouveaux contingentements sont mis en place par l'État sénégalais dans la perspective de protéger son industrie textile. Mais ces mesures ne mettent pas en péril la filière de la fripe au Sénégal. Bien au contraire. Et, comble du paradoxe, les importateurs de fripes financent également l'industrie textile, laquelle commence, en revanche, à faiblir notablement²². Tout personnel confondu (permanents, journaliers, vendeurs et revendeurs), la société Appolo-TM génère 3 359 emplois en 1978, et la société COSISAL 2 680 emplois²³. En 1980, l'État sénégalais autorise l'importation de 6 000 tonnes de fripes.

● Un nouveau créneau pour des entrepreneurs libanais en quête de diversification

La libéralisation progressive de l'économie nationale conduit l'État sénégalais, sous la pression des commerçants, à ouvrir encore davantage le marché intérieur à l'entrée contrôlée de nouveaux fripiers. Dès 1980, on compte ainsi une dizaine d'importateurs sur la place dakaroise. Dix ans plus tard, ils sont une quinzaine. Toujours leader sur ce marché, la société Appolo-TM implante un centre de tri pour reconditionner des ballots de 50 kilos, destinés aux semi-grossistes et détaillants sénégalais. Mais ces investissements s'avèrent insuffisants pour résister à l'arrivée de nouveaux opérateurs d'origine libanaise, déjà solidement introduits dans l'économie locale et dans les réseaux d'échanges internationaux. En 1989, l'usine de Mboup ferme ses portes, tout comme la COSISAL.

En 1990, A. M., né au Sénégal de parents libanais, devient, avec son associé, lui-même libanais, importateur « quototaire » de fripe, sans pour autant délaisser son entreprise d'import-export de pièces automobiles.

Penchons-nous quelques instants sur l'histoire de cette entreprise progressivement devenue leader sur le marché de la fripe au Sénégal. Nous nous appuierons notamment sur les entretiens menés avec A. M. Ce dernier, lorsqu'il évoque

la création de son entreprise de fripes, déclare : « Comme Libanais, il n'y avait que nous dans la fripe, d'autres ont essayé mais n'ont pas tenu le coup²⁴ ».

Les Libanais contribuent à l'expansion coloniale de la France en Afrique de l'Ouest, jouant un rôle déterminant dans l'encadrement des activités de commerce. Si les premiers, de confession maronite et en provenance

Comble du paradoxe, les importateurs de fripes financent également l'industrie textile.

24. Entretien de S. Bredeloup et J. Lombard, février 2001.

du Nord du Liban, fuient entre 1870 et 1914 les violences exercées par la communauté druze, la seconde vague, issue des villages chiïtes ou druzes du Sud Liban et de Syrie, compte échapper à la famine ou à la conscription de l'armée turque en guerre, après le premier conflit mondial. Mandataire du Levant entre 1918 et 1943, la France s'appuie sur ces précieux auxiliaires pour encadrer les paysans sénégalais, organiser la traite de l'arachide et asseoir son expansion économique. En 1930, ils sont près de deux mille Libanais au Sénégal.

Le père d'A. M., originaire du Sud Liban, arrive à Dakar en 1936, croyant débarquer aux États-Unis, comme nombre de ses compatriotes floués par des voyagistes malhonnêtes. En 1938, on recense un millier de Libanais à Dakar, gérant 75 % des établissements commerciaux²⁵. Ils sont alors 2 800 sur le territoire sénégalais et représentent 20 % des étrangers. Cette présence se diversifie et se recompose, au fil des événements qui touchent le Moyen Orient (guerre civile au Liban, 1975-1990). A. M. exerce tous les métiers possibles au Sénégal (chauffeur, pêcheur, transporteur, boutiqueur, droguiste) avant de se lancer dans l'importation de pièces détachées d'automobiles et d'articles fripés :

« C'est vraiment une profession la fripe... Par exemple le fournisseur m'avait envoyé trente balles de chemises Oxford White, je voulais même qu'il m'en mette plus, et pourtant les chemises blanches n'ont pas du tout marché ici²⁶ ».

C'est en 1996 que s'opère au Sénégal l'ouverture totale du marché des vêtements de seconde main aux flux internationaux. Cette période de libéralisation des importations est considérée par certains comme l'âge d'or de la fripe. Le nombre d'importateurs augmente encore. Les marchandises transitent par d'autres ports ouest-africains dans lesquels les conditions fiscales et tarifaires sont plus favorables – celui de Banjul (Gambie) notamment –, et à partir desquels les importateurs affrètent des camions pour le Sénégal. C'est aussi l'époque où le nombre d'intermédiaires et les lieux de vente se multiplient. Semi-grossistes et détaillants, pour nombre d'entre eux migrants sénégalais de retour d'Italie, ou en visite à partir de l'Italie, investissent les marchés de Dakar, des villes secondaires et des villages. Le prix du ballot diminue et la fripe de second choix se substitue progressivement à la « crème » ou première qualité. Les droits de douane restent cependant élevés : l'importation de fripes est taxée au Sénégal à plus de 50 % de leur valeur. L'engouement pour la fripe s'explique en partie par l'appauvrissement notable de la population africaine après la dévaluation du franc CFA et l'adoption des plans d'ajustements structurels. Nombre d'auteurs mettent en relation l'expansion de la fripe, le déclin des industries textiles locales et l'absence de politiques protectionnistes nationales²⁷. En 2001, la friperie constitue la principale

C'est en 1996 que s'opère au Sénégal l'ouverture totale du marché des vêtements de seconde main aux flux internationaux.

25. L. Boutros, « L'émigration libanaise en Afrique de l'Ouest subsaharienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 9/2, 1993, p. 91-112.

26. Entretien de S. Bredeloup et J. Lombard, novembre 2001.

27. K. T. HANSEN, *art. cit.* ; K. FODOUOP, *op.cit.*

28. Rapport Sénégal, Cadre intégré étude diagnostique de l'intégration commerciale, 2002.

29. Entretien de S. Bredeloup et J. Lombard, janvier 2006.

30. Entretien de S. Bredeloup, avril 2015.

31. S. Bredeloup, J. Lombard, *art. cit.*

source d'importations du Sénégal, avec un volume global de 6 938 tonnes pour une valeur de 3,2 milliards FCFA²⁸.

Pourtant les petits importateurs ne tiennent pas sur la longue durée et font faillite. En 2001, ils ne sont plus que quatre importateurs à se partager le marché et A. M., consolidant sa situation, devient le nouveau leader. Son neveu installé aux États-Unis est son principal fournisseur : il lui envoie quatre conteneurs par mois de vingt pieds chacun. S'appuyant sur un réseau familial, A. M. s'efforce de contrôler l'ensemble de la filière pour limiter les mauvaises surprises. Mais les ordres de grandeur changent par rapport aux années 1970. En 2006, A. M. s'appuie sur un réseau d'une quarantaine de semi-grossistes sur Dakar et dans les régions alentours, il exporte jusqu'en Mauritanie, en Guinée-Bissau et en Gambie, toutefois il n'emploie que six salariés dans son entrepôt dakarais.

En 2006, A. M. envisage d'implanter sa propre usine de triage pour limiter le poids des déchets et gagner en rentabilité, espérant secrètement obtenir le statut d'entreprise franche d'exportation (EFE) de façon à bénéficier d'exonérations d'impôts sur les salaires, les droits et taxes, en exportant au moins 80 % de sa production. Il a également pour projet de transformer la fripe de mauvaise qualité en serpillière²⁹. Mais sa situation se délite. En 2015, il revend d'occasion sa machine à compresser la fripe à un de ses concurrents, Baraka Trading, lequel, grâce à ses solides relations avec les nouvelles autorités dirigeantes, obtient le statut d'EFE. A. M. a plus de 70 ans. L'avenir de sa société est quelque peu compromis dès lors que ses enfants ne semblent pas décidés à prendre la relève. Un concurrent de préciser : « M. il n'a pas arrêté mais il n'a plus la force, il fait seulement de l'importation, un ou deux conteneurs, il a toujours son magasin, il y a laissé un de ses parents³⁰ ».

La situation d'A. M. reflète le ralentissement enregistré par le négoce de la fripe entre 2000 et 2005. En effet, selon les chiffres fournis par les Douanes sénégalaises, les importations annuelles baissent de façon continue, passant de 7 600 à 6 031 tonnes. La France, qui est le deuxième pays importateur en volume après les États-Unis, diminue fortement ses exportations en direction du Sénégal (de 2 100 tonnes en 2000 à 420 tonnes en 2005). L'arrivée sur le marché du prêt-à-porter neuf chinois semble expliquer en partie cette tendance à la baisse des importations de fripes. En 2007, nous avons interprété cela comme un déclin³¹. Il apparaît aujourd'hui qu'il s'agissait en réalité d'un ralentissement passager. D'abord, l'engouement pour les produits chinois s'est calmé. Les produits chinois neufs écoulés au Sénégal sont généralement bon marché et de mauvaise qualité. Les consommateurs ont pu le vérifier. S'ils continuent de s'y approvisionner ponctuellement, ils complètent toutefois leur garde-robe avec des articles de fripes plus solides.

Alors que les importations de fripes déclinent, en 2003, l'entreprise WATER (*West-African Textile Recycler*) décide de s'implanter d'abord à Mbao, en grande banlieue de Dakar, puis en 2007, après l'incendie de son unité de production, se relocalise à Diourbel, dans le bassin arachidier. Le propriétaire est un jeune Sénégalais qui, une fois son diplôme d'école

de commerce en poche, préfère passer par les États-Unis, s'improvisant colporteur dans les rues de New York et d'Atlanta. Rentré au pays avec un capital économique et social important, il réussit à négocier auprès de l'État sénégalais la possibilité, en tant qu'EFE, de réexporter sous douane vers les pays africains voisins la fripe achetée aux États-Unis. Une faveur qui n'a pas été accordée à l'importateur libanais A. M. Mais en 2014, un incendie détruit totalement la société WATER et son promoteur quitte la profession. C'est son neveu qui reprend le flambeau, créant l'année suivante la société Baraka Trading à Cambérène, en banlieue de Dakar. Ce jeune marbrier, formé en Italie, emploie aujourd'hui une trentaine de personnes parmi lesquelles essentiellement les anciens employés de son oncle. Il peut également se constituer en EFE : s'il écoule 70 à 100 conte-neurs par an (huit par mois), 80 % de la fripe est réexportée au Mali et en Guinée, sous douane. Le créneau qu'il occupe lui permet de ne pas être en concurrence avec les autres fripiers sur le marché sénégalais.

● L'entrée en scène des entreprises sociales

À compter de 2006, et surtout de 2007, au regard des statistiques communiquées par le service des douanes, les importations de fripes repartent de plus belle. Entre 2006 et 2014, les volumes des importations ont, en effet, plus que doublé³². De nouveaux pays se lancent dans ce commerce, notamment l'Inde et, sur une note mineure, la Chine. Au seuil des années 2000, une vingtaine de pays approvisionnent le Sénégal en vêtements usagés. Ils sont à présent près d'une quarantaine, parmi lesquels on compte même le Vatican ainsi que des pays africains, réexportant vers le Sénégal. La France est devenue le premier exportateur de fripes au Sénégal en volume et en valeur, devant les États-Unis³³. Les volumes augmentent car les gens se débarrassent plus vite qu'avant de leurs vêtements. À Genève, les Emmaüs récoltaient par exemple 250 tonnes en 1995, plus de 1 200 tonnes six ans plus tard.

La mise en place de la taxe « Emmaüs » ou de l'éco-contribution, à compter de 2008 en France, permet de relancer les activités de recyclage et de traitement des déchets. Cette taxe avait pour objectif d'enrayer la perte de rentabilité de la filière de recyclage, perte liée à la baisse de qualité des vêtements et à la concurrence accrue des vêtements neufs bon marché en provenance d'Asie (entre 2002 et 2005, 20 % d'entreprises, privées ou d'insertion, avaient fait faillite). Le principe de cette taxe est simple : pour chaque vêtement neuf, les professionnels du textile doivent s'acquitter d'une taxe de 0,5 centime d'euro, redistribuée à l'ensemble des opérateurs européens en charge du tri, qu'il s'agisse de récupérateurs privés ou d'entreprises d'économie sociale et solidaire. Ce nouveau dispositif favorise l'essor des entreprises de tri, d'autant plus que les contrôles de

32. 7 711 tonnes en 2006 pour 17 363 tonnes en 2014.

Au seuil des années 2000, une vingtaine de pays approvisionnent le Sénégal en vêtements usagés. Ils sont à présent près d'une quarantaine, dont le Vatican.

33. Les exportations françaises ont plus que quintuplé en volume entre 2006 et 2014, alors que les exportations américaines ont diminué de moitié entre 2011 et 2014.

leur activité ne sont pas immédiats. L'État se base sur la seule déclaration des récupérateurs pour les dédommager, sans vérifier si les vêtements de seconde main sont effectivement triés. On peut penser que, dans un premier temps, les fripes exportées notamment en Afrique comportaient une proportion importante de déchets.

Au Sénégal, c'est aussi l'époque où des importateurs d'un genre nouveau pénètrent le marché. Il s'agit de deux structures mettant en avant le caractère social de leur activité : Fripe Éthique et le Relais. Pour elles, l'exportation de la fripe, plus ou moins triée, devient un moyen efficace de lever des fonds pour financer des projets de développement, tout en fournissant des vêtements à bas prix aux populations sénégalaises.

● Fripe Éthique, une initiative d'OXFAM magasin du monde

Trente ans après sa création, en 2006, OXFAM magasin du monde, association belge sans but lucratif destinée à promouvoir le commerce équitable et solidaire, lance à Dakar l'entreprise sociale Fripe Éthique. Il s'agit de fournir des emplois stables à des femmes sénégalaises dans la précarité, et de générer un profit permettant de soutenir plus largement les programmes d'OXFAM en Afrique de l'Ouest. L'histoire se répète. Le premier magasin OXFAM ouvert à Londres en 1948 vend des vêtements de seconde main récupérés gracieusement dans la perspective de soutenir d'autres projets. Les magasins implantés en Belgique commercialisent aujourd'hui des produits issus du commerce équitable (épicerie et artisanat) et solidaire (vêtements de seconde main). La réduction des déchets est présentée par ce mouvement citoyen, et ce depuis sa création, comme une finalité permettant de lutter contre le gaspillage et d'entreprendre des actions solidaires. Grâce aux marges financières dégagées, des projets de

développement au Sud peuvent être soutenus ainsi que des actions d'économie sociale.

Fripe Éthique dispose également d'un magasin implanté dans le quartier de Colobane à Dakar en 2006, en plein cœur du marché de l'occasion, avec pour objectif d'écouler de la fripe en provenance d'Angleterre (fournisseur exclusif) à 320 clients, dont une

Pour Fripe Éthique et le Relais, l'exportation de la fripe, plus ou moins triée, devient un moyen efficace de lever des fonds pour financer des projets de développement.

vingtaine de grossistes. Cette fripe tout d'abord triée arrive en petites balles avec principalement des soutiens-gorge (notamment tous les revendus de chez Marks & Spencer). Par la suite, ces petites balles sont remplacées par de plus grosses, non triées, qui sont déchargées dans un hangar de stockage implanté également à proximité du grand marché de Colobane. Une vingtaine de femmes y assurent le tri manuel pendant qu'une dizaine d'hommes s'occupent de l'ouverture des balles, du conditionnement des nouvelles balles à l'aide d'une machine et de leur livraison au magasin. Chaque mois, ils réceptionnent six à sept conteneurs de

quarante pieds. Frip Éthique, sur ses deux sites, emploie quarante personnes bénéficiant toutes d'un contrat à durée indéterminée. L'adhésion à la coopérative d'habitat leur permet d'acquérir un terrain pour faire construire une maison. Mais comme le fait remarquer l'un des employés interrogés, Frip Éthique n'a d'éthique que son nom pour l'État sénégalais :

« Le fisc ne considère pas qu'on fait dans le social, le niveau de taxes est très élevé... L'action sociale se passe au-dessus, c'est au niveau des discussions que ça se passe dans le social, mais au niveau de l'exploitation, ce n'est pas du social. On ne bénéficie d'aucun avantage de la part de l'État. Le prix douane, c'est un pourcentage de la valeur et comme la fripe qui arrive est plus chère qu'avant... » (Responsable de la comptabilité, juin 2015)

● Le Relais, membre d'Emmaüs France

À la même époque et dans une perspective comparable, le Relais³⁴ ouvre un centre de tri à Diamniadio, à quarante kilomètres de la capitale sénégalaise. Chaque mois, en provenance du Relais Nord-Pas-de-Calais arrivent quatorze conteneurs, soit 380 tonnes de « mêlé » qui doivent être triées avant d'être écoulées sur le marché local. Le responsable du centre de tri ne revendique pas le label « économie sociale et solidaire » et revient sur l'ambiguïté de leur statut au Sénégal :

« Au début il n'y avait pas un seul statut disponible, si ce n'est celui d'une SURL³⁵, pour la friperie parce que la friperie dans le pays n'a pas une bonne image, question de transparence et je dirais honnêteté, donc on ne pouvait pas être association et faire friperie [...]. Maintenant comment transformer quelque chose qui n'a pas bonne réputation en association, encore moins en ONG mais voilà nous ne sommes pas fripiers. Nous utilisons la friperie comme une béquille pour arriver à nos objectifs et nos objectifs ne sont que création d'emplois. Donc nous considérer comme des fripiers, c'est ne pas reconnaître en nous ce que nous sommes réellement. » (Responsable du Relais, Sénégal, 3 mars 2015)

En France, le Relais n'est pas considéré comme une organisation caritative, mais est néanmoins assimilé à une entreprise sociale solidaire ; son statut de coopérative lui permet d'avoir pour objectif prioritaire l'emploi de personnes en difficulté. Il est créé en 1984 partant du constat d'échec selon lequel Emmaüs n'a pas réussi à donner de l'emploi à ceux qui avaient été accueillis. Le Relais fait partie de la branche économie solidaire et insertion d'Emmaüs France. Sur sa plaquette publicitaire, il est indiqué que : « Le Relais a aussi inventé un modèle d'entreprise innovant, l'Entreprise à but socioéconomique, qui place son développement au service de l'Homme ».

Pourtant, contrairement au gouvernement burkinabé, l'État sénégalais considère que le Relais, à l'image de Frip Éthique, est une entreprise comme les autres ne pouvant pas bénéficier d'exonérations fiscales :

« Quand on arrive dans un pays d'Afrique de l'Ouest et qu'on a payé plein pot des droits de douane sur des marchandises qui ne valent pas grand-chose, on handicape la création d'emploi. Donc, là, le Relais

34. En France, le *Relais* a installé 16 centres de tri et gère plus de 250 tonnes par jour de textiles. Un tiers est recyclé en matières premières ou chiffons d'essuyage alors que les deux autres tiers sont envoyés à l'export (Burkina-Faso, Madagascar, Sénégal) ou revendus dans les boutiques de friperie.

35. Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ; elle ne comporte qu'un associé dont la responsabilité est limitée à son apport dans le capital.

Difficile de se faire une idée précise du rôle de ces entrepreneurs à la fibre sociale dans ce monde de plus en plus concurrentiel de la fripe.

du Burkina Faso, ils ont demandé une compréhension mathématique des choses, c'est-à-dire que nous avons 30 % de nos marchandises qui ne valent rien ; si on doit payer des droits de douane comme si c'étaient des produits de valeur, on ne peut pas s'en sortir ; donc il y a eu une signature de diminution de frais de douane allant jusqu'à 20 %, ce qui a permis le développement tout aussi impressionnant que le Relais Burkina a connu de ce fait [...]. Puisque ça a marché au Burkina, on a voulu réitérer si je puis dire l'exploit au niveau du Sénégal, sauf que depuis neuf ans je me bats à tous les niveaux pour

faire passer le message mais je n'ai pas d'oreille attentive à mes cris d'alarme. » (Responsable du Relais, Sénégal, 3 mars 2015)

Les responsables du Relais insistent sur le caractère vertueux de leurs activités en Afrique, qui justifierait l'exonération de taxes :

« Nous utilisons l'entièreté, 100 % des bénéfices pour créer d'autres emplois. Ces emplois, c'est dans un domaine maraîcher et agricole puisque si on devait juste se baser sur l'attrait économique, nous aurions acheté une cinquantaine de camions et créé cinquante emplois de chauffeurs et là, on a rien fait parce qu'on est juste en concurrence directe avec de pauvres transporteurs locaux qui s'en sortent déjà pas. Donc on a préféré produire quelque chose qui n'existe pas, un projet maraîcher [...]. Deuxième volet social, c'est une existence administrative, dans le sens où toutes les personnes travaillant au Relais Sénégal ont un contrat CDI, une couverture médicale qui va au-delà de la personne elle-même et qui couvre son ou sa conjointe ainsi que ses enfants et qui couvre aussi retraite et pensions, dans un pays où 80 % je dirais même 90 % de la main-d'œuvre est dans l'informel [...]. Maintenant parallèlement à ça, nous faisons en sorte que tout le personnel ait accès à un prêt sans intérêt de la part du Relais Sénégal pour acquisition d'un terrain et ensuite construction de son logement personnel dessus [...]. Aujourd'hui, sur cinquante personnes, il y en a 38 qui ont fait la demande, parce que ce n'est pas obligatoire et ont obtenu ce prêt et ont acheté leur terrain et ont construit dessus. » (Responsable du Relais, Sénégal, 3 mars 2015)

Difficile de se faire une idée précise du rôle de ces entrepreneurs à la fibre sociale dans ce monde de plus en plus concurrentiel de la fripe. Depuis les années 1970 en Europe, en lien avec la crise économique, les associations caritatives, qui collectent bénévolement les articles de seconde main, ouvrent des centres de tri et des boutiques proposant des activités salariées. Elles développent également de nouvelles stratégies en réaction aux opérateurs privés qui créent leurs propres sociétés de collecte et modernisent ou délocalisent leurs centres de tri vers des pays à bas salaires (Dubai et Tunisie notamment). Elles s'efforcent de développer

une filière intégrée, combinant collecte, tri et valorisation, pour résister à la montée en puissance des récupérateurs privés. Dans ce contexte de concurrence exacerbée, les dessous de la fripe deviennent de plus en plus obscurs et la frontière entre fripe éthique et fripe industrielle se réduit. C'est ainsi que le Relais, qui assure 55 % de la collecte en France, est le premier opérateur à mettre en place une politique offensive d'installation de conteneurs³⁶ de vêtements dans l'espace public et à utiliser l'image de l'association Emmaüs à des fins lucratives. En effet, un accord financier est passé permettant d'apposer en échange le logo Emmaüs sur les conteneurs du Relais, suggérant ainsi aux donateurs l'idée que leurs vêtements usagés sont redistribués gracieusement par Emmaüs aux nationaux nécessiteux.

En 2013, plus de 13 000 tonnes de textiles sont acheminées depuis le Relais France vers les centres de tri du Burkina Faso, du Sénégal et de Madagascar. Précurseur dans le recyclage textile, cette société coopérative, qui commercialise en Afrique la fripe triée en France, révisé sa démarche, palliant l'augmentation des coûts de tri en Europe et l'arrivée croissante sur le marché de vêtements de mauvaise qualité, difficilement recyclables. Ces nouveaux espaces de recyclage doivent permettre au Relais de créer des emplois et des ressources en Afrique, tout en restant compétitif à l'export, processus que les responsables du Relais Sénégal rebaptisent « délocalisation positive ».

Les ballots de fripes exportés au Sénégal contiennent 25 à 30 % de déchets non utilisables, ce qui conforte bien l'idée que la fripe en provenance des hangars français n'est pas complètement triée, en dépit de la mise en place de la contribution textile environnementale. Ces déchets non recyclables risquent de venir s'entasser dans des décharges et leur destruction d'être coûteuse et polluante. Peut-on alors parler de réduction ou de production de déchets ?

Une question qui mériterait d'être approfondie. Ici, on pourra indiquer que, selon le responsable du Relais Sénégal, la fripe-déchet serait revendue à des villageois au pouvoir d'achat limité au huitième de son prix, et ne serait pas réutilisée pour l'essuyage industriel, ni transformée en fibres. Tous les importateurs rencontrés ont parlé de leur projet de mettre en place une usine d'effilochage, mais à notre connaissance aucun d'entre eux n'a encore concrétisé.

Dans ce contexte de concurrence exacerbée, les dessous de la fripe deviennent de plus en plus obscurs.

● Conclusion

Tous les entrepreneurs puissants au Sénégal se sont, à une période ou une autre, impliqués dans la filière de la fripe pour s'enrichir en tant qu'importateurs et ont pu asseoir leur activité en dépit des menaces récurrentes d'interdiction d'importer de la fripe. Ils se sont efforcés d'obtenir des exonérations ou agréments spécifiques de la part de l'État sénégalais pour

36. Voir le reportage « Recyclage des vêtements : de l'or dans nos armoires » diffusé dans l'émission *Envoyé spécial* en France, le 23 novembre 2014.

augmenter encore davantage leurs bénéfiques. À un moment de leur développement, ils ont également compris l'intérêt qu'il y avait à créer des centres de tri au Sénégal pour mieux contrôler la filière. Si l'arrivée sur le marché africain de vêtements neufs bon marché en provenance de la Chine a contribué à faire penser dans un premier temps que la mort de la fripe avait sonné, la vente des vêtements d'occasion est repartie de plus belle et la concurrence semble encore s'exacerber.

Mais comment va évoluer le secteur de la fripe au Sénégal sachant, d'une part, que les coûts de revient (augmentation des coûts du tri et des quantités à trier) ont augmenté à mesure que la qualité de la fripe à collecter diminuait et que, d'autre part, le pouvoir d'achat des consommateurs régressait ? Comment tenir sa place sur un marché international de plus en plus professionnalisé ? Comment résister aux sociétés privées qui non seulement ont créé en Europe ou aux États-Unis leurs propres structures de collecte, mais ont aussi délocalisé l'activité de tri dans des usines de grande capacité, notamment à Dubaï ou en Tunisie où les salaires sont plus bas ? Pour cela, les entreprises sociales et solidaires sont amenées à développer des filières intégrées de la collecte au tri en passant par la valorisation et la création de boutiques.

Pour continuer de créer des emplois sécurisés à l'attention de personnes en situation précaire ou d'exclusion en dépit des contraintes croissantes, elles envisagent de changer d'échelle et de créer un Groupement européen d'intérêt économique de l'économie sociale et solidaire (GEIE). Mais elles peuvent adopter parfois des positionnements qui prêtent à confusion. D'une part, elles souhaiteraient pouvoir être assimilées à des organisations caritatives pour récolter gratuitement en Europe les vêtements d'occasion qu'elles revendent. D'autre part, elles cherchent à obtenir des exonérations de la part des douanes sénégalaises, au prétexte que leur activité relève de l'entreprise sociale, et que la marchandise acheminée n'arrive pas nécessairement triée. Enfin, il n'est pas certain que le tri minimaliste opéré sur le territoire français ait été enregistré par Éco TLC, l'organisme en charge de redistribuer la contribution environnementale aux opérateurs de tri et récupérateurs textiles. ●